

Le nouvel uniforme des colonnes auxiliaires

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **24 (1916)**

Heft 8

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-554103>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

rapidement. Il faudra se procurer tout le reste par voie de réquisition.

Telle est dans son ensemble l'organisation des trois lignes de secours, telle qu'elle existe en partie actuellement, et telle qu'elle est prévue. J'ai la conviction qu'elle revêt un caractère de souplesse suffisant pour que chaque formation sanitaire puisse at-

teindre son champ d'activité là où elle est précisément nécessaire, tantôt plus près du front, tantôt plus en arrière, tantôt isolée, tantôt en collaboration avec d'autres, selon les dispositions que prendront les officiers dirigeants du Service de santé.

(A suivre.)

Le nouvel uniforme des colonnes auxiliaires

En décembre 1913 le Conseil national suisse décidait de venir en aide aux colonnes de la Croix-Rouge, en faisant remettre un équipement complet aux hommes par les arsenaux cantonaux. Il s'agissait de vieux équipements en bon état d'entretien, faisant partie de la réserve de l'armée.

Survint la guerre. Les réserves furent employées pour la troupe — cela se comprend — et les colonnes furent obligées d'attendre pour équiper leurs hommes.

Plusieurs colonnes mobilisées, et qui avaient touché ces vieux uniformes, firent des services prolongés aux cours desquels les habits souffrirent beaucoup, quelques-uns étaient usés jusqu'à la corde.

En même temps le nouvel uniforme gris-vert était adopté pour l'armée suisse, et il est naturel qu'on dut attendre que toutes nos troupes combattantes soient équipées avant d'offrir le drap aux colonnes.

Un modèle d'uniforme des colonnes de la Croix-Rouge fut établi et adopté par la section technique de l'armée et par le Département militaire; la Croix-Rouge fit l'achat des pièces de drap nécessaires, et le Département militaire lui alloua 10,000 fr. pour la confection des uniformes. Dès lors des uniformes-type ont été établis, et les colonnes vont les recevoir pour pou-

voir mettre en soumission chez les marchands-tailleurs de leur région la confection des vêtements qui leur sont nécessaires. L'étoffe coupée leur sera adressée avec les instructions exactes pour la mise en travail des uniformes. La Croix-Rouge suisse en supporte les frais.

Dès que les colonnes seront équipées de neuf, une commission fera les inspections, et les retouches que nécessiterait une mauvaise facture seront seules supportées par les colonnes elles-mêmes.

Ces uniformes sont seyants et se distinguent avantageusement de ceux des soldats du Service de santé. Le col est rabattu, portant le miroir blanc à croix rouge; les insignes des grades sont élégants. Les nouvelles casquettes — déjà en possession des colonnes — sont semblables à celles des cyclistes de notre armée, et bien plus pratiques que celles en usage jusqu'ici.

Comme les frais de ce nouvel équipement — à la charge de la Croix-Rouge suisse — sont considérables, les colonnes sont invitées à prendre le plus grand soin des nouveaux uniformes. Il est recommandé aux comités de patronage de fournir des bourgerons et pantalons de travail aux hommes, à moins que ceux-ci ne puissent porter les anciens uniformes pendant les

exercices d'improvisation ou les travaux particulièrement salissants.

Pour les nouveaux membres des co-

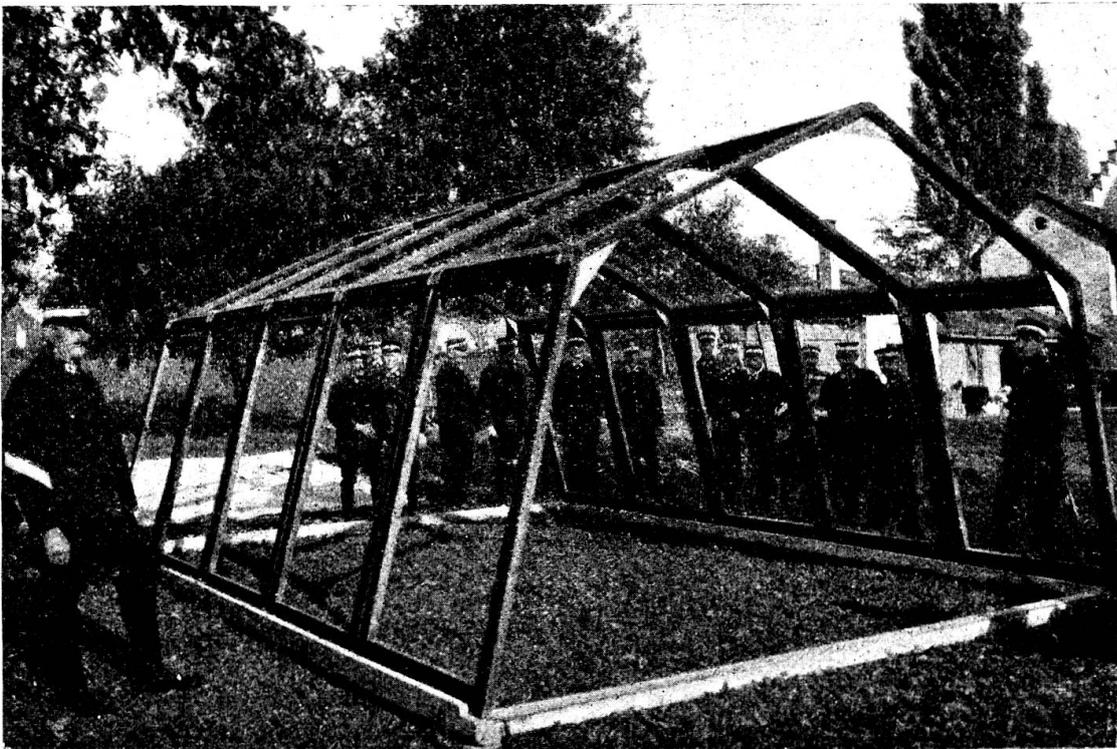
lonnes, les commandes d'uniformes devront passer à l'avenir par le Secrétariat général de la Croix-Rouge à Berne.



Tente de la Croix-Rouge bâloise

Simple, ingénieuse et pratique, telle nous apparaît cette tente que le « Rote Kreuz » (n° du 15 juin 1916) reproduit dans ses

malgré les plus forts vents; elle est augmentée par le poids des brancards fixés sur les parties latérales.



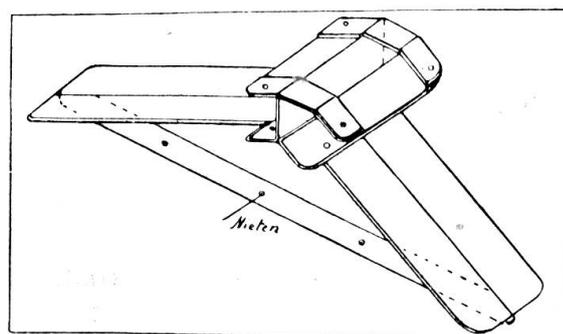
Le cadre de la tente bâloise dressé dans un pré

colonnes, et auquel nous empruntons les clichés qui suivent.

Les avantages de cette tente qui peut supporter huit brancards suspendus le long de ses parois, sont multiples :

1° Le cadre en bois et la toile sont d'un maniement et d'un emballage faciles. Le montage se fait en peu de minutes, même par un personnel peu expérimenté.

2° La stabilité de la tente est parfaite



Pièce d'assemblage (faîte et côtés)

3° Les réparations éventuelles peuvent